

CORRIGE Exercice 5 : Règlementation Nationale

C'est Duroul qui doit payer le surcoût. En effet, son client a accepté un contrat de transport pour 700 Euro et un véhicule en panne n'est pas un cas de force majeure.

Pour en savoir plus : Guide Celse – Réglementation des transports routiers nationaux – Exécution du contrat de transport

